



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM  
67770 – SESSENHEIM – Tél. 03 88 86 97 04  
E-mail : commune-de-sessenheim@orange.fr

**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de SESSENHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes ;  
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;  
VU le Code de la Route et notamment les articles R.225 et R.225-1 ;  
APRES avis des Services de la Direction Départementale de l'Équipement ;  
CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette manifestation, il est impératif de prendre certaines mesures de sécurité temporaires

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En raison de la fête du village, la circulation sera interdite Place de la Mairie à partir du **samedi 19 août 2023 18h au dimanche 20 août 2023 minuit.**

**Article 2 :**

Les déviations se feront comme suit :

- pour la RD 737 (route venant de Soufflenheim) par la rue de l'Église,
- pour la RD 737 (route venant de Dalhunden) par la rue de la Libération,
- pour la RD 137 (route venant de Stattmatten) par la rue de la Paix.

**Article 3 :**

Les panneaux des déviations et des signalisations seront mis en place par la commune.

**Article 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- . Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de HAGUENAU
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOUFFLENHEIM
- . Monsieur l'Ingénieur des TPE, Subdivision de SOUFFLENHEIM

Sessenheim, le 8 août 2023

Le Maire,

